

**Arrêté du 23/10/14 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes**

(JO n° 299 du 27 décembre 2014)

---

NOR : FCPD1430466A

**Vus**

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le code des douanes, notamment son article 285 quater modifié ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 321-12, R. 321-11 à R. 321-14 et D. 321-15 ;

Vu le décret n° 2014-1197 du 17 octobre 2014 modifiant la liste des espaces naturels protégés à destination desquels est perçue la taxe sur les passagers maritimes prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2011 modifié fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes,

Arrête :

**Article 1er de l'arrêté du 23 octobre 2014**

La liste des espaces naturels protégés reprise en annexe I de l'arrêté du 22 décembre 2011 modifié fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

**Article 2 de l'arrêté du 23 octobre 2014**

Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

### **Article 3 de l'arrêté du 23 octobre 2014**

La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 octobre 2014.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Par empêchement de la directrice générale des douanes et droits indirects :  
L'administratrice supérieure des douanes, sous-directrice des droits indirects,  
C. Cléostrate

### **Annexe I : Liste des espaces naturels protégés concernés et des recettes régionales des douanes chargées de percevoir la taxe sur les passagers maritimes prévue par l'article 285 quater du code des douanes**

<b>ESPACE NATUREL PROTÉGÉ</b>	<b>BUREAU DES DOUANES (déclaration)</b>	<b>RECETTE RÉGIONALE DES DOUANES (paiement)</b>
Ile Tatihou (Manche)	Bureau de Cherbourg, 1, quai du Général-Lawton-Collins, 50107 Cherbourg	Basse-Normandie RR, 44, quai Vendeuvre, 14019 Caen
Espaces terrestres classés au titre de l'article L341-2 et terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres situés sur l'archipel de Chausey (Manche)	Bureau de Cherbourg, 1, quai du Général-Lawton-Collins, 50107 Cherbourg	Basse-Normandie RR, 44, quai Vendeuvre, 14019 Caen

Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin (Gironde)	Bureau d'Arcachon, Les Huniers, 14 bis, quai Capitaine-Allègre, 33311 Arcachon	Bordeaux RR, 1, quai de la Douane, 33064 Bordeaux
Ile aux Moines du golfe du Morbihan (Morbihan)	Bureau de Lorient, 94, avenue de la Perrière, 56321 Lorient	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Ile d'Arz (Morbihan)	Bureau de Lorient, 94, avenue de la Perrière, 56321 Lorient	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Sites classés de l'île d'Ouessant et port de Lampaul (Finistère)	Bureau de Brest, 14, quai de la Douane, 29229 Brest	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Sites classés de l'île de Sein et port de l'île de Sein (Finistère)	Bureau de Quimper, 5 bis, rue Joseph-Cugnot, 29000 Quimper	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-2</u> et territoires classés de la réserve naturelle nationale de Saint-Nicolas-des-Glénan situés sur l'archipel de Glénan, ainsi que le port de l'île de Saint-Nicolas (Finistère)	Bureau de Quimper, 5 bis, rue Joseph-Cugnot, 29000 Quimper	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-2</u> , terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres situés sur l'île d'Hoëdic, ainsi que le port de l'île d'Hoëdic (Morbihan)	Bureau de Lorient, 94, avenue de la Perrière, 56321 Lorient	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes

Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-2</u> , terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres situés sur l'île de Houat, ainsi que le port de Saint-Gildas (Morbihan)	Bureau de Lorient, 94, avenue de la Perrière, 56321 Lorient	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-2</u> et terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres situés sur Belle-Ile, ainsi que port du Palais et port de Sauzon (Morbihan)	Bureau de Lorient, 94, avenue de la Perrière, 56321 Lorient	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-2</u> , territoires classés de la réserve naturelle nationale François-le-Bail, port Tudy, port Lay, port Méлите et terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres situés sur l'île de Groix (Morbihan)	Bureau de Lorient, 94, avenue de la Perrière, 56321 Lorient	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-1</u> et terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sur l'île de Batz (Finistère)	Bureau de Brest, 14, quai de la Douane, 29229 Brest	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-2</u> , territoires classés de la réserve naturelle d'Iroise situés dans l'archipel de Molène et port de Molène (Finistère)	Bureau de Brest, 14, quai de la Douane, 29229 Brest	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes

Espaces terrestres et marins classés en réserve naturelle nationale des Sept-Iles et terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres situés sur l'île-aux-Moines (Côtes-d'Armor)	Bureau de Saint-Brieuc, 3, impasse des Longs-Réages, 22193 Plérin	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Sites classés de l'île de Bréhat et port de Bréhat (Côtes-d'Armor)	Bureau de Saint-Brieuc, 3, impasse des Longs-Réages, 22193 Plérin	Bretagne RR, 8, cours des Alliés, 35012 Rennes
Désert des Agriates et plage du Loto (Haute-Corse)	Bureau de Bastia, port de commerce de Bastia, 20416 Ville-di-Pietrabugno	Corse RR, bâtiment des douanes, port de commerce de Bastia, 20416 Ville-di-Pietrabugno
Sites classés des îles Sanguinaires (Corse-du-Sud)	Bureau d'Ajaccio, 3, quai L'Herminier, 20177 Ajaccio	Corse RR, bâtiment des douanes, port de commerce de Bastia, 20416 Ville-di-Pietrabugno
Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-2</u> de Porto et de Girolata et territoires classés de la réserve naturelle de la presqu'île de Scandola (Corse-du-Sud)	Bureau d'Ajaccio, 3, quai L'Herminier, 20177 Ajaccio	Corse RR, bâtiment des douanes, port de commerce de Bastia, 20416 Ville-di-Pietrabugno
Réserve naturelle nationale des Bouches de Bonifacio (Corse-du-Sud)	Bureau d'Ajaccio, 3, quai L'Herminier, 20177 Ajaccio	Corse RR, bâtiment des douanes, port de commerce de Bastia, 20416 Ville-di-Pietrabugno

Sites classés des falaises nord-est de Marie-Galante (Guadeloupe)	Bureau de Basse-Terre, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre	Guadeloupe RR, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre
Iles de Petite-Terre (Guadeloupe)	Bureau de Basse-Terre, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre	Guadeloupe RR, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre
Sites classés du Pain de sucre et de la baie de Pompierre à Terre-de-Haut (archipel des Saintes à la Guadeloupe)	Bureau de Basse-Terre, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre	Guadeloupe RR, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre
Réserve naturelle nationale de la Désirade (Guadeloupe)	Bureau de Basse-Terre, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre	Guadeloupe RR, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre
Réserve naturelle nationale de Saint-Martin (Guadeloupe)	Bureau de Basse-Terre, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre	Guadeloupe RR, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre
Parc national de la Guadeloupe : îlet pigeon, îlets du Grand Cul de Sac marin, mangroves du Grand Cul de Sac marin classés en coeur de parc national ainsi que l'aire maritime adjacente (Guadeloupe)	Bureau de Basse-Terre, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre	Guadeloupe RR, 51, rue du Docteur-Pitat, 97100 Basse-Terre
Iles du Salut (Guyane)	Bureau de Degrad-des-Cannes, ZI Degrad-des-Cannes, 97354 Rémire-Montjoly	Guyane RR, 24, rue Lallouette, 97305 Cayenne

Réserve naturelle nationale de l'île du Grand-Connétable (Guyane)	Bureau de Degrad-des-Cannes, ZI Degrad-des-Cannes, 97354 Rémire-Montjoly	Guyane RR, 24, rue Lallouette, 97305 Cayenne
Parc national des Calanques (Bouches-du-Rhône)	Marseille transports, 48, avenue Robert-Schuman, 13224 Marseille	Marseille RR, 48, avenue Robert-Schuman, 13224 Marseille
Ilet Madame (Martinique)	Bureau de Fort de France port, centre d'affaires Agora bât. D, ZAC Etang Z'abricot, BP 629,97200 Fort-de-France Cedex	Martinique RR, centre d'affaires Agora bât. D, ZAC Etang Z'abricot, BP 629 97261 Fort-de-France Cedex
Sites classés de l'île d'Yeu, port Joinville et port de La Meule (Vendée)	Bureau des Sables-d'Olonne, rue Alain-Gautier, parc Actilone, 85108 Olonne-sur-Mer	Nantes RR, 8, rue Eugène-Varlin, 44187 Nantes
Sites classés des îles de Lérins : îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat (Alpes-Maritimes)	Bureau de Cannes, gare maritime, quai Pantiero, 06400 Cannes	Nice RR, 17, rue de l'Hôtel-des-Postes, 06008 Nice
Réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Banyuls (Pyrénées-Orientales)	Bureau de Perpignan, immeuble Le Carré, 3, avenue de Rome, BP 5156,66031 Perpignan Cedex	Perpignan RR, 1, boulevard Kennedy, immeuble Espadon, 66028 Perpignan Cedex

Sites classés du Cap Oullestrell situé sur les communes de Banyuls-sur-Mer et Port-Vendres ainsi que le domaine public correspondant maritime (Pyrénées-Orientales)	Bureau de Perpignan, immeuble Le Carré, 3, avenue de Rome, BP 5156,66031 Perpignan Cedex	Perpignan RR, 1, boulevard Kennedy, immeuble Espadon, 66028 Perpignan Cedex
Sites classés du Cap Béar et ses abords (Pyrénées-Orientales)	Bureau de Perpignan, immeuble Le Carré, 3, avenue de Rome, BP 5156,66031 Perpignan Cedex	Perpignan RR, 1, boulevard Kennedy, immeuble Espadon, 66028 Perpignan Cedex
Sites classés du Cap de l'Abeille (Pyrénées-Orientales)	Bureau de Perpignan, immeuble Le Carré, 3, avenue de Rome, BP 5156,66031 Perpignan Cedex	Perpignan RR, 1, boulevard Kennedy, immeuble Espadon, 66028 Perpignan Cedex
Espaces terrestres et marins classés au titre de <u>l'article L. 341-2</u> , terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres situés sur l'île d'Aix, ainsi que le port de la Rade (Charente-Maritime)	Bureau de La Rochelle, boulevard Emile-Delmas, 17010 La Pallice	Poitiers RR, 32, rue Salvador-Allende, 86020 Poitiers



<p>Parc national de Port-Cros : -île de Port-Cros (dont le port de Port-Cros), île de Bagaud, île de la Gabinière, classés en cœur de parc national, ainsi que l'aire maritime adjacente (Var) -Espaces terrestres et maritimes situés sur l'île de Porquerolles et classés en cœur de parc national, en aire maritime adjacente (dont le port de Porquerolles) et en site classé au titre de <u>l'article L. 341-2 du code de l'environnement</u> (Var)</p>	<p>Bureau de Toulon-La-Seyne, port marchand, 83070 Toulon</p>	<p>Provence RR, hôtel des douanes, boulevard du Château-Double, 13098 Aix-en-Provence</p>
<p>Réserve naturelle nationale marine de La Réunion (La Réunion)</p>	<p>Bureau de Le Port, hôtel des douanes, boulevard Mascareignes ZAC Belvédère, BP 52003,97821 Le Port Cedex</p>	<p>Réunion RR, 13, rue Jules-Auber, BP 02041,7488 Saint-Denis Cedex 9</p>

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-231014-modifiant-larrete-22-decembre-2011-fixant-tarif-modalites-dapplication>